

Rapport au titre de l'article 29 de la loi Energie Climat Exercice 2023

Sommaire

Introduction	2
1. Présentation de la démarche générale de la société	3
2. Information des clients	3
3. Produits financiers en vertu des articles 8 du règlement (UE) 2019-2088 du Parlement européen et du Conseil du 27/11/2019	4
4. Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou obtention de label sur la prise en compte de critères ESG	4
5. Représentation Homme / Femme	5

Introduction

EVEN FO est une société de gestion de portefeuille bénéficiant d'un agrément l'autorisant à exercer les activités suivantes :

- Gestion d'OPCVM (au sens de la Directive n° 2009/65/CE (Directive OPCVM),
- Gestion de portefeuille pour compte de tiers,
- Conseil en investissement,
- Courtage en assurance,
- Mandat d'arbitrage en unités de compte,
- Transactions immobilières,
- Commercialisation d'OPC.

La société de gestion est susceptible d'investir sur des instruments négociés sur un marché réglementé ou organisé, des OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et des contrats financiers et titres financiers comportant un contrat financier, lorsqu'ils sont simples.

Ce rapport est établi conformément aux instructions DOC-2008-03 et DOC 2014-01 de l'AMF modifiées le 16 mai 2023 prévoyant les modalités d'élaboration et de transmission du rapport et conformément à :

- L'article 29 de la loi énergie climat publié le 27/05/2021
- L'article 8 du règlement (UE) 2019/2088
- L'article 4 du règlement (UE) 2019/2088

Au 31/12/2023, la société de gestion gérait 32.3 M€ d'encours, dont 11.2 M€ en gestion collective.

1. Présentation de la démarche générale de la société

La société de gestion dispose d'une « Politique relative aux risques ESG et de durabilité », définissant les modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect des objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Les risques en matière de durabilité ne sont pas intégrés formellement et systématiquement dans les décisions d'investissements, ce qui n'exclut pas que des critères extra-financiers puissent être pris en compte par les gérants.

EVEN FO intervient en tant que gérant et conseil sur de nombreuses classes d'actifs. Le conseil et la gestion sont sur mesure en fonction du profil du client, de la composition de son patrimoine global, de ses objectifs et de sa sensibilité aux enjeux ESG et de durabilité. La prise en compte de ces critères s'effectue ainsi au cas par cas et dans un cadre défini avec chaque client.

2. Information des clients

a. La société de gestion EVEN FO

Concernant les activités de gestion (OPCVM, portefeuilles pour le compte de tiers, mandats d'arbitrages en unités de compte), EVEN FO investit dans des OPC gérés par des sociétés de gestion tiers. Ainsi, EVEN FO s'appuie sur les politiques et analyses de ces sociétés en matière de risques ESG ou de durabilité.

EVEN FO prend en considération la communication transmise par les sociétés de gestion tiers notamment dans les communications extra-financières ou encore la prise en compte des facteurs ESG dans la classification de ses fonds.

La « Politique relative aux risques ESG et de durabilité » est disponible sur le site internet, dans l'onglet « Réglementaire ».

b. Le fonds EVEN FLEX

La stratégie d'investissement du fonds EVEN FLEX promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance.

La société de gestion met à disposition sur son site internet le prospectus, le DICI du fond géré et le règlement, mais également le rapport annuel, le rapport périodique et le document d'information précontractuel (SFDR 8) : <https://www.even-fo.com/reglement/>

La stratégie d'investissement du fonds EVEN FLEX repose sur une sélection d'OPC. La gestion financière du fonds a été déléguée à la société de gestion Rothschild & Co Asset Management Europe. Dans le processus de sélection des OPC cibles, Rothschild & Co Asset Management

Europe prend en compte les critères ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les décisions d'investissement.

A ce titre, le fonds investit à hauteur de 60% minimum dans des fonds sous-jacents eux-mêmes catégorisés article 8 ou 9 au sens du règlement SFDR.

Les risques en matière de durabilité sont également intégrés dans les décisions d'investissement via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

La société de gestion Rothschild & Co Asset Management Europe prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, et précise comment Even Flex les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives accessibles sur le site de Rothschild & Co Asset Management Europe : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documentsutiles/>.

3. Produits financiers en vertu des articles 8 du règlement (UE) 2019-2088 du Parlement européen et du Conseil du 27/11/2019

Au 31/12/2023, la société de gestion EVEN FO présente un produit financier « article 8 » au sein du règlement européen (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR).

ISIN	Fonds	Classification SFDR	Encours au 31/12/2023
FR0013241841	EVEN FLEX	Art.8	11,26 M€

En parallèle, la société de gestion EVEN FO gère 34 mandats de gestion, classifiés « Article 6 », pour un montant de 21.058 M€.

4. Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou obtention de label sur la prise en compte de critères ESG

La société de gestion n'a adhéré à aucune charte, aucun code ou label.

5. Représentation Homme / Femme

Les sociétés de gestion doivent se fixer un objectif de représentation équilibrée Homme / Femme, non chiffré, et rendre compte des résultats.

Actuellement, 3 collaborateurs travaillent au sein de la société de gestion et 5 collaboratrices.

Du fait de la taille de la structure, la société de gestion ne peut pas avoir actuellement une représentation équilibrée Homme / Femme, néanmoins, elle tiendra compte de cet équilibre lors des prochaines embauches.